



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Service national d'Ingénierie aéroportuaire

« Construire ensemble, durablement »

Département SNIA-Ouest

Unité instruction servitudes aéronautiques

DDT de l'Indre

Madame DESAIX Nicole

Nos réf. : N° 2022/10037 /T136051

Vos réf. : Votre courrier du 25/08/2022

Affaire suivie par : Hervé KERJOANT

snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 02 28 09 27 10

Objet : PC03601822S0009 – URBA 466 SAS - Le Blanc

Par courrier cité en référence, vous nous adressez pour avis, la demande de permis de construire citée en objet pour la construction d'une centrale solaire au sol d'une hauteur de 2,63 mètres, sur des terrains situés autour de la piste de l'aérodrome de Le Blanc.

Cet avis annule et remplace mon avis en date du 27 septembre 2022 car le demandeur a fourni des pièces complémentaires en date du 17 avril 2023.

Le projet est majoritairement en zone C de notre note d'information technique concernant les « Dispositions relatives aux avis de la DGAC sur les projets d'installations de panneaux photovoltaïques à proximité des aérodromes du 27 juillet 2011 » : dans ce contexte le demandeur a fourni une attestation pour utiliser des modules photovoltaïques d'une valeur inférieure au égale à 10 000 cd/m². De plus, le demandeur a fourni une étude d'absence de gêne visuelle pour les pilotes (l'analyse menée par la pilote experte planeur DGAC confirme la bonne prise en compte des risques côté pilote dans le projet et l'adéquation des mesures mises en place pour la réduction et la maîtrise des risques).

Dans le cas où l'utilisation d'un engin de levage d'une hauteur supérieure aux panneaux à construire, serait nécessaire à la réalisation de ce projet, l'entreprise devra soumettre au Département SNIA-O, au moins un mois avant tout démarrage des travaux, un dossier de demande sur la plateforme prévue à cet effet, à l'adresse suivante : <https://www.ecologie.gouv.fr/guichet-unique-urbanisme-et-obstacles-circulation-aerienne>.

En conséquence, sous réserve du respect de cette condition, j'émet un avis favorable au titre de ces servitudes.

Le Chef du Département SNIA-Ouest